

Les Nigériens soutiennent le respect des lois et tribunaux, mais une bonne partie perçoit des traitements inéquitables devant la justice

Dépêche No. 487 d'Afrobarometer | Hamani Oumarou, Toumane Amadou et Sidde Moumouni

Résumé

Au Niger, l'Article 118 de la Constitution stipule que la justice est rendue au nom du peuple et dans le respect strict de la règle de droit ainsi que des droits et libertés de chaque citoyen. Dans l'exercice de leurs fonctions, les juges sont indépendants et ne sont soumis qu'à l'autorité de la loi.

Ces dispositions constitutionnelles sont au cœur du fondement de l'Etat de droit, tout en protégeant les citoyens d'abus éventuels dans l'exercice et la jouissance de leurs droits. Mais dans la pratique, le quotidien du citoyen est fait parfois de désenchantement et de désillusion quand il a affaire avec les institutions en charge de dire le droit.

D'ailleurs, Amnesty International (2021) a rapporté des arrestations des défenseurs des droits humains et des militants de la société civile qui réclamaient des comptes à propos d'un audit du Ministère de la Défense ou qui ont critiqué la gestion de la COVID-19. Le rapport souligne aussi la nouvelle loi permettant au gouvernement de surveiller les communications électroniques aux fins de la sécurité nationale en plus des cas de disparitions forcées portant sur 115 personnes qui seraient orchestrées par des militaires déployés dans la région de Tillabéry.

Ces faits ne sont pas en contradiction avec les résultats de l'enquête du huitième round d'Afrobarometer au Niger, qui montrent un fort soutien de redevabilité du Président de la République devant l'Assemblée Nationale et les institutions de justice, mais aussi un sentiment d'iniquité de traitement des citoyens devant la justice.

Au regard de la crise post-électorale qui a précédé l'enquête avec l'acceptation historique du président sortant de céder le pouvoir, les données apportent des évidences sur les aspirations Nigériens quant à la consolidation de l'Etat de droit.

L'enquête Afrobarometer

Afrobarometer est un réseau panafricain et non-partisan de recherche par sondage qui produit des données fiables sur les expériences et appréciations des Africains relatives à la démocratie, à la gouvernance, et à la qualité de vie. Huit rounds d'enquêtes ont été réalisés dans un maximum de 39 pays depuis 1999. Les enquêtes du Round 8 en 2019/2021 couvrent 34 pays. Afrobarometer réalise des entretiens face-à-face dans la langue du répondant avec des échantillons représentatifs à l'échelle nationale.

L'équipe d'Afrobarometer au Niger, conduite par le Laboratoire d'Etudes et de Recherches sur les Dynamique Sociales et le Développement Local (LASDEL), s'est entretenue avec 1.199 adultes nigériens en novembre 2020. Un échantillon de cette taille produit des résultats nationaux avec des marges d'erreur de +/-3 points de pourcentage à un niveau de

confiance de 95%. Des enquêtes ont été précédemment réalisées au Niger en 2013, 2015 et 2018.

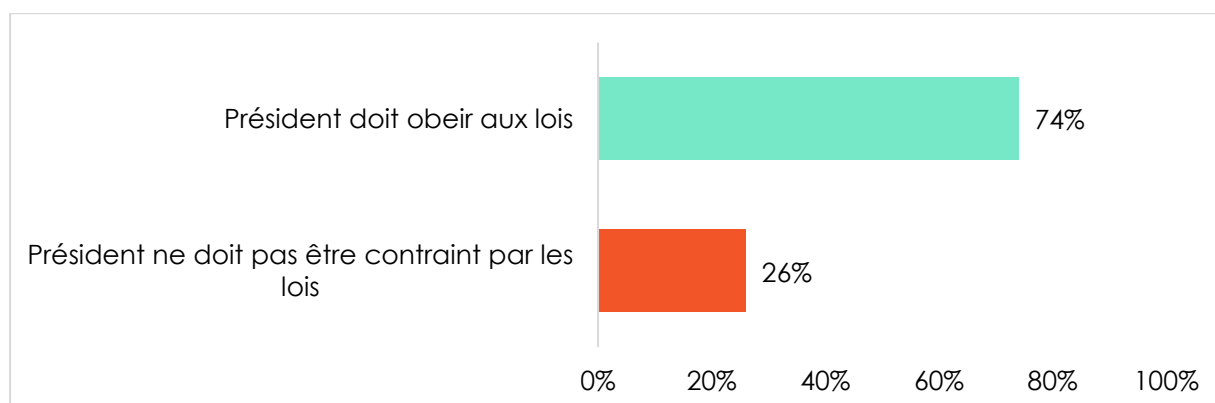
Résultats clés

- Les Nigériens demandent la conformité aux lois et aux décisions de justice par le Président de la République (74%) ainsi que par le gouvernement (79%).
- Deux tiers des citoyens pensent que le Président de la République n'ignore « rarement » ou « jamais » les lois et tribunaux du pays (66%) et l'Assemblée Nationale (65%).
 - L'avis que le président ignore « souvent » ou « toujours » les lois et tribunaux du pays est plus prononcé parmi les citoyens avec un niveau d'études secondaire (46%) ou post-secondaire (45%) et les citadins (44%).
- La moitié (50%) des Nigériens pensent que les citoyens sont traités « souvent » ou « toujours » inégalement devant la loi.
- Les Nigériens perçoivent plus l'impunité des officiels qui commettent des crimes (56%) que celle des citoyens ordinaires qui violent la loi (22%).
- Les Nigériens expriment tout de même en majorité (68%) leur confiance envers les cours et tribunaux du pays.

La redevabilité du président et du gouvernement devant la loi

Plus de sept sur 10 Nigériens (74%) affirment que le Président de la République doit toujours obéir aux lois et aux décisions de justice, même s'il pense qu'elles sont erronées. Seulement un quart (26%) des citoyens affirment que puisque le président a été élu pour diriger le pays, il ne doit pas être contraint par les lois ou des décisions de la justice qu'il estime erronées (Figure 1).

Figure 1 : Le Président de la République doit-il obéir les lois et décisions de justice ?
 | Niger | 2020



Question posée aux répondants : Laquelle des affirmations suivantes est la plus proche de votre opinion ?

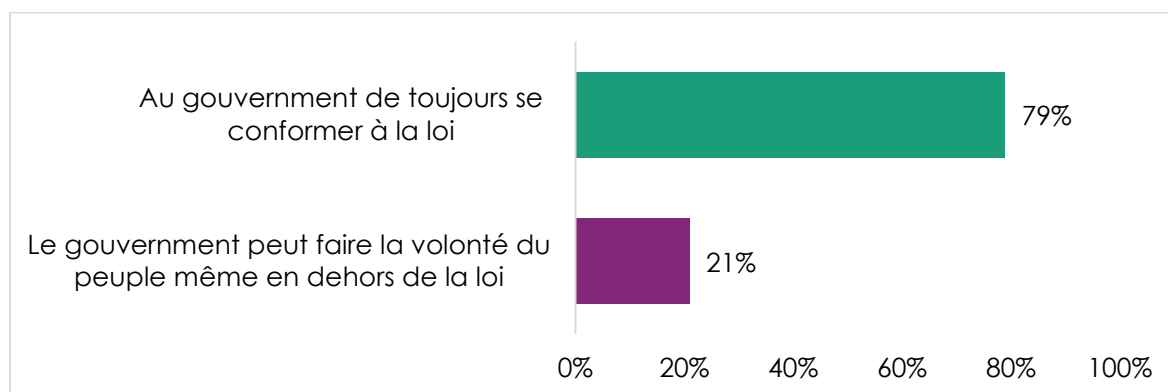
Affirmation 1 : Puisque le Président de la République a été élu pour diriger le pays, il ne devrait pas être contraint par des lois ou des décisions de la justice qu'il estime erronées.

Affirmation 2 : Le Président de la République doit toujours obéir aux lois et aux décisions de justice, même s'il pense qu'elles sont erronées.

(% qui sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec chaque affirmation)

De la même manière qu'ils soutiennent la redevabilité du Président de la République, les Nigériens sont aussi largement en faveur de celle du gouvernement devant la loi. En effet, une minorité de 19% affirment qu'un gouvernement qui jouit du soutien du peuple devrait être libre de faire tout ce que le peuple veut, même si ça ne respecte pas la loi, contre 79% qui affirment que les actions de tout gouvernement, aussi populaire soit-il, doivent toujours se conformer à la loi (Figure 2).

Figure 2 : La loi ou la volonté du peuple ? | Niger | 2020



Question posée aux répondants : Laquelle des affirmations suivantes est la plus proche de votre opinion ?

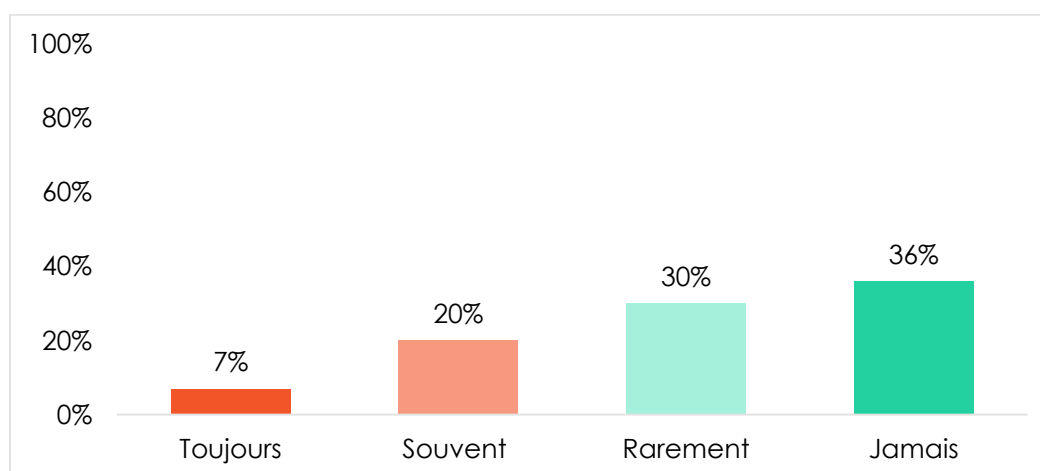
Affirmation 1 : Un gouvernement qui jouit du soutien du peuple devrait être libre de faire tout ce que le peuple veut, même si ça ne respecte pas la loi.

Affirmation 2 : Les actions de tout gouvernement, aussi populaire soit-il, doivent toujours se conformer à la loi.

(% qui sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec chaque affirmation)

Avec ce soutien que les Nigériens expriment pour la redevabilité des élus, le Président Mouhamadou Issoufou (qui était au pouvoir pendant les enquêtes) jouit d'une bonne réputation parmi deux tiers des Nigériens quant au respect des lois et tribunaux du pays : 66% des citoyens affirment que le président n'ignore « jamais » ou « rarement » les tribunaux et lois du pays, contre 27% qui estiment qu'il les ignore « souvent » ou « toujours » (Figure 3).

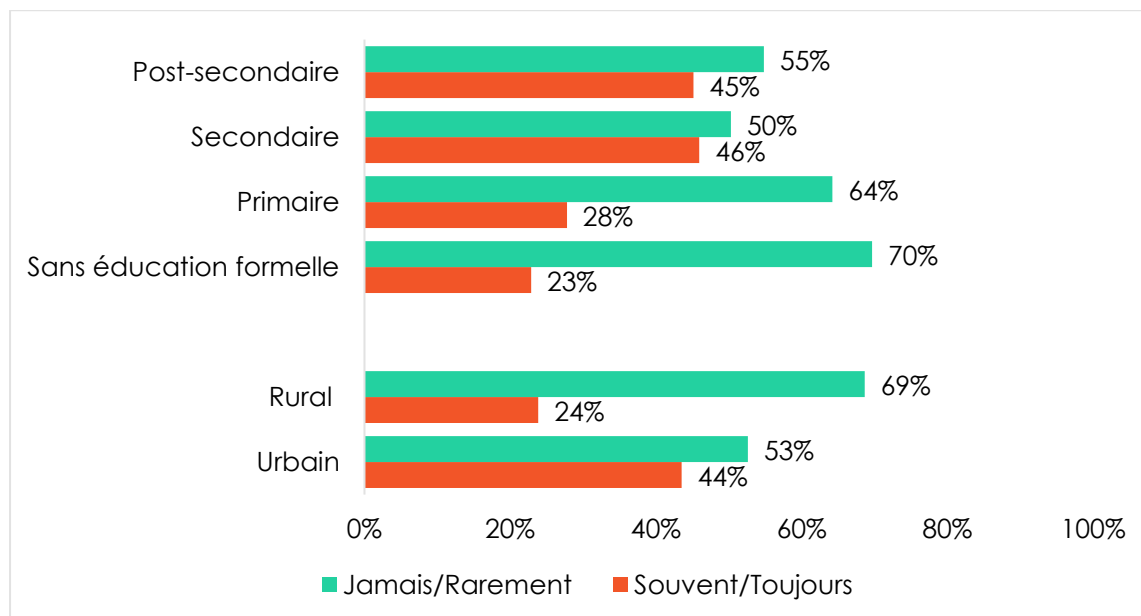
Figure 3 : Le Président de la République ignore-t-il les tribunaux et lois ? | Niger | 2020



Question posée aux répondants : Selon vous, à quelle fréquence, dans ce pays, est ce que le Président de la République ignore-t-il les tribunaux et lois de ce pays ?

La perception que le président n'ignore rarement/jamais les lois et tribunaux est plus partagée en milieu rural (69%) qu'en ville (53%) (Figure 4). Les personnes moins instruites ont également plus tendance à penser que le président se conforme aux lois et tribunaux.

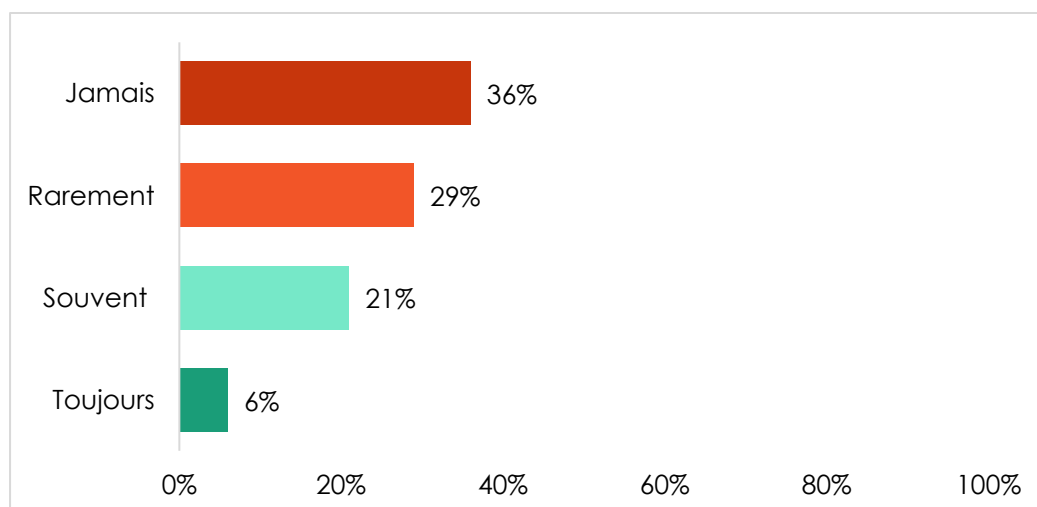
Figure 4 : Le Président de la République ignore-t-il les tribunaux et lois ? | par niveau d'études et milieu de résidence | Niger | 2020



Question posée aux répondants : Selon vous, à quelle fréquence, dans ce pays, est ce que le Président de la République ignore-t-il les tribunaux et lois de ce pays ?

Le Président de la République est aussi positivement noté par 65% des Nigériens qui pensent que ce dernier n'ignore « jamais » ou ignore « rarement » l'Assemblée Nationale (Figure 5).

Figure 5 : Le Président de la République ignore-t-il l'Assemblée Nationale ? | Niger | 2020



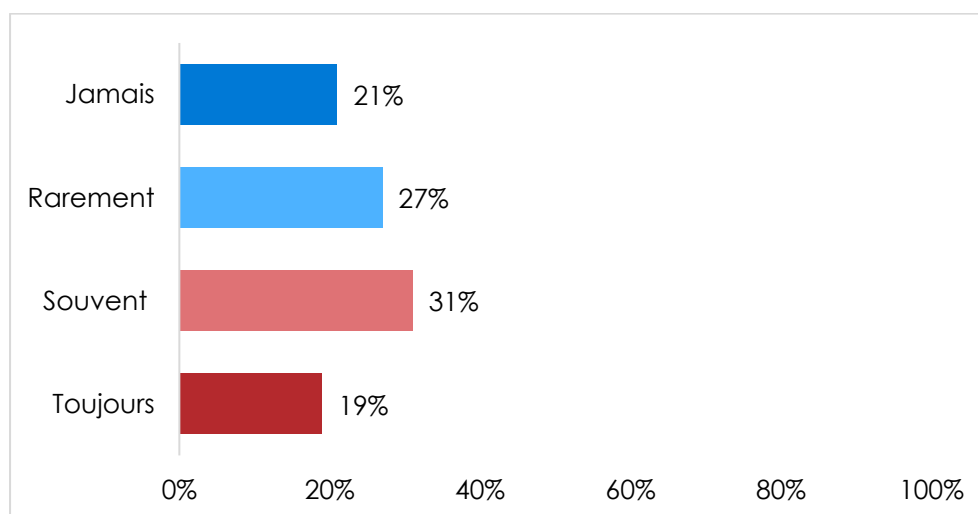
Question posée aux répondants : Selon vous, à quelle fréquence, dans ce pays, est ce que le Président de la République ignore-t-il l'Assemblée Nationale et fait ce qu'il veut ?

Inégalité des Nigériens devant la loi

Malgré leur insistance que le Président de la République respecte les lois et tribunaux du pays, la moitié (50%) des Nigériens estiment que les gens sont « souvent » ou « toujours » traité inégalement devant la loi (Figure 6).

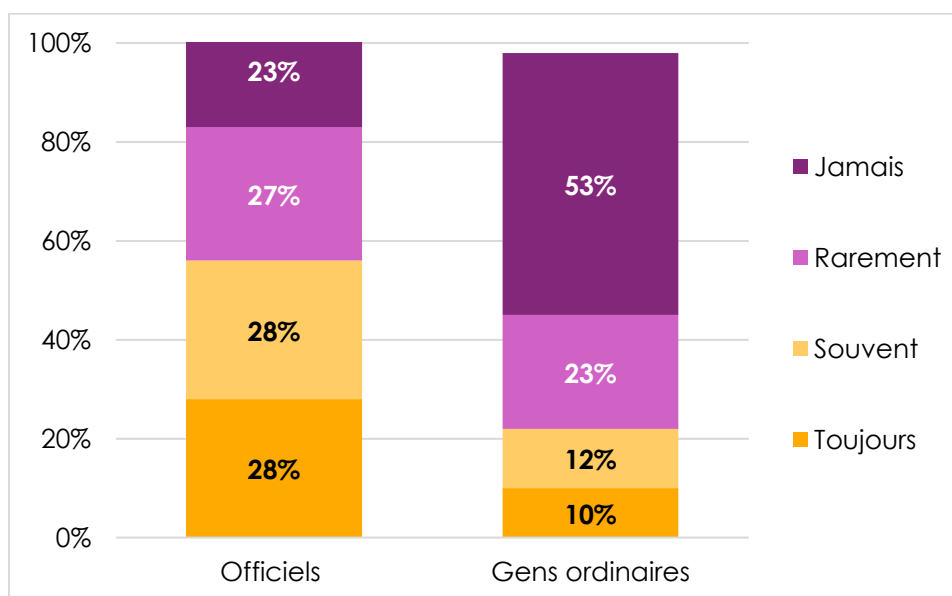
En plus, la majorité (56%) des citoyens affirment que les officiels qui commettent des crimes restent « souvent » ou « toujours » impunis, contre 22% des répondants qui pensent que les gens ordinaires jouissent d'une telle impunité (Figure 7).

Figure 6 : Traitement inégal des gens devant la loi | Niger | 2020



Question posée aux répondants : Selon vous, à quelle fréquence, dans ce pays, est-ce que les gens sont traités inégalement devant la loi?

Figure 7 : Impunité des officiels vs. impunité des gens ordinaires | Niger | 2020

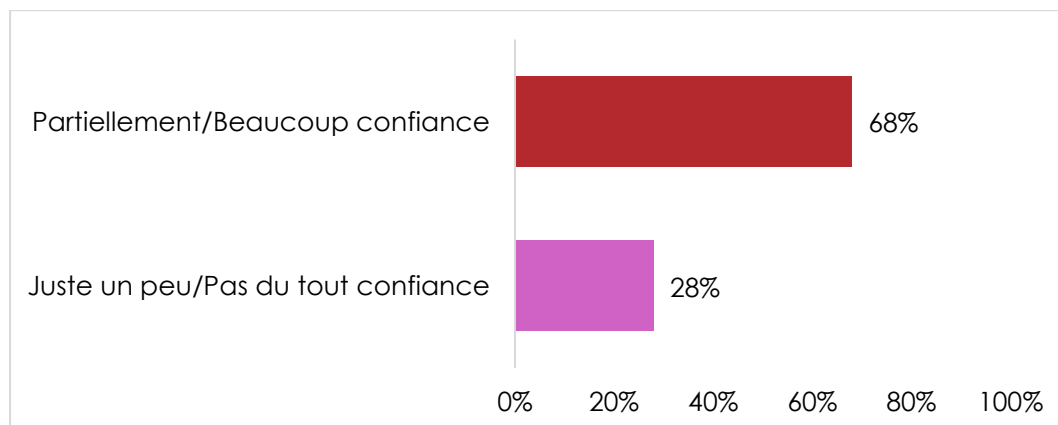


Questions posées aux répondants : Selon vous, à quelle fréquence, dans ce pays, est-ce que : Les officiels qui commettent des crimes restent-ils impunis ? Les gens ordinaires qui violent la loi restent-ils impunis ?

Confiance envers les cours et tribunaux

Malgré des perceptions d'inégalités des citoyens devant la loi, les Nigériens expriment en majorité leur confiance envers le système juridique. Plus de deux tiers (68%) des répondants font « partiellement » ou « beaucoup » confiance » aux cours et tribunaux, contre 28% qui leur font « juste un peu » ou « pas du tout » confiance (Figure 8).

Figure 8 : Confiance envers les cours et tribunaux | Niger | 2020



Question posée aux répondants : A quel point faites-vous confiance à chacune des institutions suivantes, ou n'en avez-vous pas suffisamment entendu parler pour vous prononcer : Les cours et tribunaux ?

Conclusion

Il ressort des données de l'enquête Afrobarometer que les Nigériens soutiennent fortement la redevabilité du président et du gouvernement devant les institutions législatives et le respect de la justice. Mais, le Président de la République a une bonne note quant à sa considération des décisions de justice et de l'Assemblée nationale. Cependant, les Nigériens sont partagés quant à l'égalité des citoyens devant la loi. Et plus d'impunité est perçue pour les officiels qui commettent des crimes que les citoyens ordinaires qui en commettent. En outre, la majorité des Nigériens ne font pas confiance aux cours et tribunaux.

Ces résultats viennent ainsi interroger les décideurs sur la situation de l'Etat de droit dans le pays même si le président sortant dont le mandat coïncidait avec la collecte des données jouit d'une bonne réputation quant à la considération des lois du pays et de l'Assemblée nationale. Il convient de s'interroger ce que le régime actuel est prêt à consentir des efforts dans ce sens.

Pour sonder vous-mêmes ces données, veuillez visiter notre outil d'analyse en ligne au www.afrobarometer.org/online-data-analysis.

Référence

Amnesty International. (2021). Rapport 2020/21 : La situation des droits humains dans le monde.

Hamani Oumarou est directeur scientifique du LASDEL et enseignant-chercheur à l'Université Abdou Moumouni de Niamey, Niger. Email : el_hamani@yahoo.fr.

Toumane Amadou est data manager du Team Afrobarometer Niger. Email : toumane8@gmail.com.

Siddo Moumouni est gestionnaire du LASDEL. Email : siddom5@yahoo.fr.

Afrobarometer, une organisation à but non-lucratif dont le siège se trouve au Ghana, est un réseau panafricain et indépendant de recherche. La coordination régionale de plus de 35 partenaires nationales est assurée par le Ghana Center for Democratic Development (CDD-Ghana), l'Institute for Justice and Reconciliation (IJR) en Afrique du Sud, et l'Institute for Development Studies (IDS) (University of Nairobi au Kenya). Michigan State University (MSU) et University of Cape Town (UCT) apportent un appui technique au réseau.

Le 8ème round d'Afrobarometer bénéficie du soutien financier de la Suède à travers l'Agence Suédoise de Coopération pour le Développement International, de la Fondation Mo Ibrahim, d'Open Society Foundations, de la Fondation William et Flora Hewlett, de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) à travers l'Institut Américain de la Paix, du National Endowment for Democracy, de la Délégation de l'Union Européenne à l'Union Africaine, de Freedom House, de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas en Ouganda, de GIZ, et de Humanity United.

Les dons permettent à Afrobarometer de donner une voix aux citoyens africains. Veuillez penser à faire une contribution (à www.afrobarometer.org) ou contacter Bruno van Dyk (bruno.v.dyk@afrobarometer.org) pour discuter d'un éventuel financement institutionnel.

Pour plus d'informations, veuillez visiter le www.afrobarometer.org.

Suivez nos publications à #VoicesAfrica.



Dépêche No. 487 d'Afrobarometer | 4 novembre 2021